

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n° 2019-55 créant l'Unité mixte de recherche U 1270 et nommant Monsieur Jean-Antoine Girault, directeur ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 4 septembre 2020 ;

Décident :

Article 1 : Monsieur Jean-Antoine GIRAULT ayant fait valoir ses droits à la retraite, il est mis fin à son mandat de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche U 1270 intitulée : Institut du Fer à Moulin.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 30 septembre 2020.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE



LE PRESIDENT DE SORBONNE UNIVERSITE